# Livret d'accueil des alternants


3 chemin de la Malcombe
25042 Besançon Cedex

Tél. Accueil: 0381412970
contact@cfa-hdc.fr

Tél. Bureau Vie des Apprentis (BVA) : 06.78.43.54.72
viedesapprentis@cfa-hdc.fr


Mise à jour 11 2026

# PRINCIPALES THEMATIQUES


Présentation Du Cfa Hilaire De Chardonnet
L'organisation Du Cfa Hdc
Nos Formations
Notre Fonctionnement
Principe De L'alternance
Cahier De Texte Netypareo & Carnet De Liaison*
Le Livret De Coordination : Cfa Et Entreprise
Prévention Des Abandons
Les Engagements Pour Réussir Sa Formation
Règlement Intérieur Et Charte De Bonne Conduite
Droits Et Devoirs Des Alternants
Gestion Des Absences Au Cfa Hdc
Tenue
L'examen
Concours
Mobilité
Accompagnement Des Apprentis
Vie Pratique
Horaires De Cours Habituels*
Net Yparéo
Sante Et Sécurité En Milieu Professionnel
#Mortel Ton Taf
Prévention Des Risques
Hygiène Personnelle
Actions De Sensibilisation
Accès Au Site Du Cfa Hdc
Plan Du Site


## CFA Hilaire de Chardonnet

Le CFA HDC assure, depuis 1977, la formation initiale des apprentis et stagiaires dans les quatre secteurs d'activité suivants :

- Réparation Automobile
- Commerce et Services
- Alimentation
- Hôtellerie Restauration

Le CFA ouvre également son offre de formation aux adultes en formation continue pour des formations de courtes ou de longues durées, qualifiantes ou non.

# PRÉSENTATION DU CFA HILAIRE DE CHARDONNET

**+ de 1200 apprentis**

**20 métiers**

**41 diplômes**

(CAP/CS/BAC PRO/BP/BTM/BTMS//Titre/BTS)

**+ de 90 salariés**

Résultats provisoires
Session 2026

**86,50% de réussite**

84,44% de réussite aux examens de niveau 3

91,94% de réussite aux examens de niveau 4

100% de réussite aux examens de niveau 5

# BIENVENUE AU CFA HILAIRE DE CHARDONNET (CFA HDC)

Toute l'équipe du CFA vous souhaite la bienvenue.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous accompagner dès votre entrée en formation. Vous y trouverez les informations essentielles sur le fonctionnement du CFA, vos interlocuteurs, vos droits et obligations, ainsi que les services mis à votre disposition tout au long de votre parcours.

# L'ORGANISATION DU CFA HDC

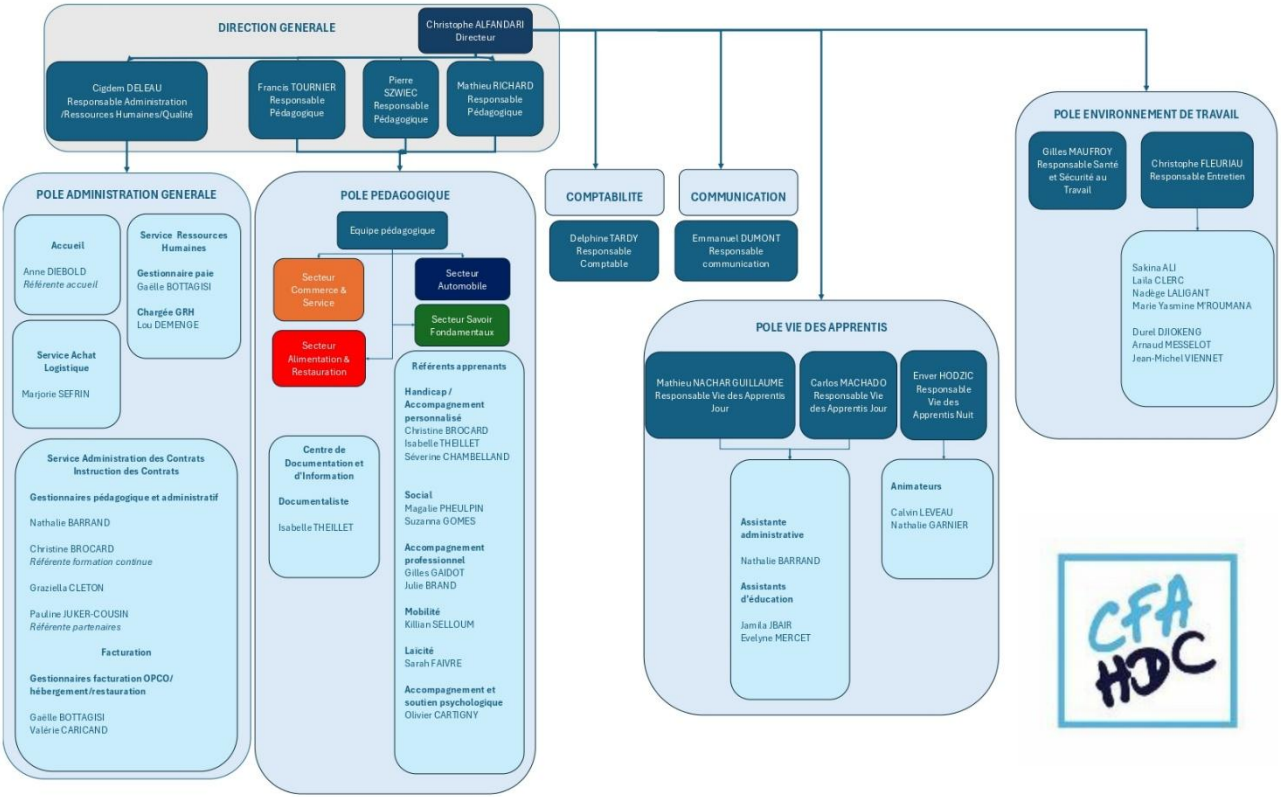

# NOS FORMATIONS

Le CFA Hilaire de Chardonnet forme chaque année plus de 1 200 apprentis dans 4 grands domaines : Alimentation, Commerce & Services, Hôtellerie-Restauration et Automobile. L'établissement propose une offre complète de 35 diplômes (CAP, CS, Bac Pro, BP, BTM/BTMS, Titres à finalité professionnelle), encadrée par une équipe de plus de 90 collaborateurs.
Toutes les formations sont dispensées en apprentissage et couvrent une quinzaine de métiers : boulanger, fleuriste, mécanicien automobile, coiffeur, cuisinier, serveur, prothésiste dentaire, entre autres.
Un internat est également mis à disposition pour faciliter l'accueil des apprentis venus de plus loin.

Toute notre offre de formation disponible sur notre site : www.cfa-hdc.fr

# NOTRE FONCTIONNEMENT

## LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Au CFA, les formations suivies mixent des techniques pratiques, théoriques et enseignements généraux. L'apprenant peut ainsi faire l'expérience progressive de l'ensemble des opérations essentielles propres au métier.
Au CFA HDC, l'apprenant utilise également l'expérience vécue en entreprise en vue d'une formation complète et méthodique, avec des compléments pratiques, technologiques généraux et culturels.

Méthodes pédagogiques au CFA :

- Cours théoriques, cas pratiques,
- Mises en situation,
- Échanges de pratiques.

Le CFA HDC s'appuie sur des :

- Ressources humaines : Équipe pédagogique composée d'enseignants professionnels et généraux (…) (voir rubrique « profil des enseignants » plus bas)
- Ressources matérielles : Plateaux techniques, ateliers pratiques de mise en situation, laboratoires, un Centre de Documentation et d'Information (CDI), salles de formation équipées d'ordinateurs, d'internet, vidéoprojecteurs, Tableau Blanc Interactif (TBI), plateformes pédagogiques à distance (Moodle, Campus Numérique…)
- Ressources pédagogiques : Manuels technologiques, revues et autres ouvrages mis à disposition (…) sur la plateforme NetYparéo (chaque apprenant est invité à récupérer ses identifiants auprès du Bureau de la Vie des Apprentis, afin de pouvoir disposer des ressources pédagogiques diffusées par ses enseignants et bénéficier également des informations générales du CFA (rubrique « actualités »)

## POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT DES PARCOURS DE FORMATIONS :

En fonction du diplôme initial obtenu, (diplôme de niveau équivalent ou supérieur à celui préparé), il est possible de demander un aménagement de parcours. **Demande à formaliser par l'apprenti auprès du responsable pédagogique.**
Les apprentis passent 2 tests pour garantir la sécurisation et l'adaptation de leur parcours de formation : un test « analyse du besoin », réalisé, à distance, après la pré-inscription en ligne, permettant de valider le choix de formation et une « évaluation des acquis » réalisée à l'entrée en formation en présentiel, permettant aux équipes pédagogiques de proposer des éventuels aménagements.

## BOITE À OUTILS DE L'ALTERNANT : DES OUTILS POUR RÉUSSIR

Afin de permettre à l'alternant de s'engager, de suivre et de progresser dans sa formation, le CFA met à disposition un certain nombre d'outils :

- Un accès à NETYPAREO, et au cahier de texte en ligne
- Un carnet de liaison
- Un livret de coordination et de progressivité des apprentissages.

Tous ces outils sont détaillés dans les pages suivantes

## PROFIL DES ENSEIGNANTS :

L'équipe pédagogique du CFA HDC est composée d'enseignants de matières générales et d'enseignants de matières professionnelles. Ils ont tous une expérience significative dans le milieu professionnel enseigné ou dans l'enseignement, et sont titulaires d'un diplôme dans le domaine de niveau supérieur ou égal au niveau enseigné.

## LA POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE :

Dans une démarche d'amélioration continue, les apprenants et leurs entreprises d'accueil seront invités à faire part de leurs appréciations générales sur la formation suivie au CFA, via un questionnaire en ligne transmis à chaque fin d'année scolaire. Le traitement de ces questionnaires permet ainsi, de mettre en place des actions correctives et d'améliorer la qualité des prestations du CFA.

# PRINCIPE DE L'ALTERNANCE

En intégrant le CFA HDC, l'apprenant fait le choix de l'alternance.

Il s'engage avec son employeur en signant un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. Il quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devenir salarié sous le régime général de la Sécurité Sociale. Par le biais de l'alternance, l'apprenant prépare tout au long de son contrat une qualification professionnelle certifiée (par un diplôme ou par un titre homologué)

Le CFA HDC dispense une formation technique et pratique complétée par une formation générale, conformément aux référentiels nationaux.

## LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL EN ALTERNANCE :

Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation ?

**Le contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.

Son objectif :
Permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est signé pour une durée de 1 à 3 ans en fonction de la formation choisie. Il y figure notamment : les dates de contrat, la rémunération de l'apprenti…

**Le contrat de professionnalisation** est un contrat de travail en alternance entre un employeur du secteur privé et un salarié répondant à certains critères.

Son objectif :
Permettre au bénéficiaire du contrat d'obtenir des titres ou diplômes correspondants à l'une des qualifications suivantes :

- Qualification du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche
- Qualification figurant sur la liste ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle

C'est un contrat qualifiant qui associe une formation théorique dispensée en centre de formation à l'acquisition de savoir-faire sur poste de travail en entreprise.

Informations utiles : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478
https://www.service-public.fr

**Dans les 2 cas, l'entreprise s'engage à libérer l'alternant conformément au calendrier de présence au CFA, communiqué en début de formation.**

## LA COUVERTURE SOCIALE

L'apprenti, **comme tout salarié,** est affilié par son employeur à la Sécurité Sociale. Il bénéficie de toutes les garanties légales des salariés (indemnités journalières, accidents du travail et trajet, assurance maladie invalidité) à condition **d'effectuer une démarche administrative auprès de la CPAM sur www.ameli.fr rubrique droits et démarches / études et stages / apprenti**. Ou par téléphone au 3646.
La mise à jour de votre carte vitale sera nécessaire !

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

**IMPORTANT :**
**Je ne suis plus sous statut scolaire, je suis un salarié en formation avec des droits et des devoirs. Attention au changement de rythme de travail !**

# APPRENTIS / ALTERNANTS

**Le bon réflexe pour être bien remboursé de vos soins**
et bénéficier d'un salaire de remplacement **en cas d'arrêt de travail ou d'accident de travail.**

**Informez l'Assurance Maladie de votre nouvelle situation.**
**Adressez les documents suivants à l'adresse :**
**CPAM du Doubs**
**2 rue Denis Papin**
**25036 BESANÇON CEDEX**

**Joindre :**

- ✓ Une copie de **votre contrat d'apprentissage / d'alternance.**
- ✓ Un **Relevé d'Identité Bancaire** à votre nom (ou **changez vos coordonnées bancaires directement depuis votre compte ameli**).
- ✓ **Si vous êtes de nationalité étrangère ou non connu de la CPAM** : joindre le formulaire 1106 téléchargeable sur ameli.fr complété, daté, signé avec les pièces demandées.

ameli.fr

# CAHIER DE TEXTE NETYPAREO & CARNET DE LIAISON*

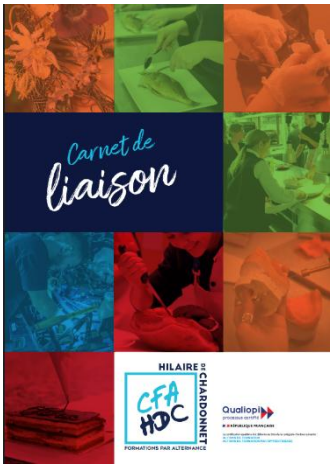


Le suivi de la progression pédagogique est effectué via le cahier de texte en ligne depuis NetYparéo** et le carnet de liaison.

Dans une démarche d'articulation des contenus de formation entre l'entreprise et le CFA HDC, le cahier de texte en ligne permet de tenir ainsi à disposition les ressources et supports pédagogiques.

Le carnet de liaison est délivré à l'entrée en formation à chaque apprenti. Il s'agit d'un document obligatoire que l'apprenti doit conserver, tenir à jour et présenter à son maitre d'apprentissage et à son responsable légal ainsi qu'à ses enseignants**. Il doit l'avoir en permanence avec lui lorsqu'il est au CFA.** Complément au cahier de texte en ligne, il permet d'enregistrer des **observations et recommandations individuelles** par les différents intervenants de la formation. Des rendez-vous de suivi avec le maître d'apprentissage et un représentant du CFA HDC, permettent également de faire le point sur la progression professionnelle de l'apprenti.

**Je l'ai toujours sur moi, je pense à le compléter et le faire signer à chaque alternance***

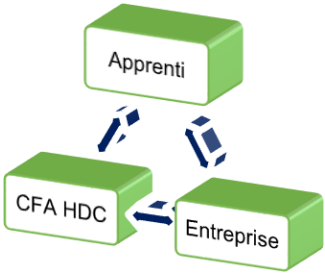


*En cas de perte du carnet de liaison, l'apprenti est tenu de s'adresser au BVA
** Voir paragraphe sur NetYparéo p.22

# LE LIVRET DE COORDINATION : CFA ET ENTREPRISE

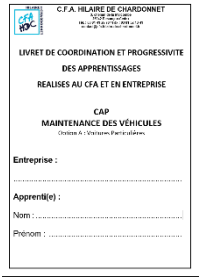
C.F.A. HILAIRE DE CHARDONNET

LIVRET DE COORDINATION ET PROGRESSIVITE
DES APPRENTISSAGES
REALISES AU CFA ET EN ENTREPRISE

CAP
MAINTENANCE DES VÉHICULES

Entreprise :
.....
Apprenti(e) :
Nom : .....
Prénom : .....

Le CFA HDC met également à la disposition des apprentis, un livret permettant aux maîtres d'apprentissage de les évaluer sur leur degré d'autonomie dans les situations d'apprentissage qui leur sont confiées. Le CFA y renseigne les activités professionnelles préconisées en entreprise en fonction des apprentissages réalisés au CFA tout en cohérence avec le référentiel imposé par l'autorité de certification.

Le maître d'apprentissage peut ainsi évaluer régulièrement l'apprenti afin de le préparer à l'évaluation certificative.

# PRÉVENTION DES ABANDONS

**Suivi et interlocuteur des apprenants :**

Dans le cadre de la politique du CFA HDC de prévention des ruptures de contrat et/ou abandon de formation, les apprentis ont la possibilité de **solliciter un entretien individuel** avec le responsable de la Vie des Apprentis, afin d'échanger avec lui sur leur situation.

Un **point collectif** (puis individuel si nécessaire) est également réalisé lors de chaque 1er cours de pratique/technologie professionnelle de la semaine d'alternance. L'objectif étant de permettre un libre temps d'échange et d'identifier toute difficulté en entreprise. L'enseignant en charge de ce point (enseignant de pratique et technologie professionnelle) transcrit (via NetYparéo) toute information utile pour le suivi de l'apprenti et ce, à destination du responsable de la Vie des Apprentis.

Le **responsable de la Vie des Apprentis** pourra ainsi mener toute action utile, afin de résoudre ou prévenir une éventuelle difficulté, mettant en péril la formation de l'apprenti : entretien individuel, déclenchement d'un entretien avec le maitre d'apprentissage ou le responsable légal de l'apprenti, mise en relation avec les référentes du CFA pour un accompagnement spécifique (handicap, social), avec le médiateur de l'apprentissage ou, en fonction de la nature de la difficulté, orienter l'apprenti vers toute structure susceptible de l'accompagner (Maison de l'ADO, MILO, CIO, ANPAA…)

(En cas de rupture anticipée de contrat voir rubrique référente « accompagnement professionnel »)

**Accompagnement des apprentis en difficulté**

Depuis novembre 2025, le CFA HDC propose des permanences assurées par un psychologue spécialisé dans les difficultés rencontrées par les enfants et les adolescents. Ce dispositif vise à offrir aux apprentis un espace d'écoute et de soutien adapté à leurs besoins, afin de repérer les situations de fragilité, de prévenir leur aggravation et de contribuer à la prévention des ruptures de parcours.
Les rendez-vous peuvent être organisés à l'initiative des responsables de la vie des apprentis (BVA), lorsqu'une situation nécessite un accompagnement particulier. Les apprentis ont également la possibilité de solliciter directement le psychologue par courriel, s'ils ressentent le besoin d'échanger sur une difficulté personnelle ou rencontrée dans leur parcours de formation.

**Permanence 1 fois par semaine de 13h30 à 17h00**
**Psychologue de l'établissement :**
**Olivier CARTIGNY : psy@cfa-hdc.fr**
**03.81.41.29.70**

**Familiarisation à l'apprentissage et aux métiers proposés au CFA**

**Groupe CLEX :** Depuis 2021, le CFA HDC s'associe avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS), le Rectorat et les trois Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) de proximité dans la mise en place d'un projet de CLEX, destiné à familiariser les élèves à un contexte social ouvert.

Dans ce cadre, le CFA HDC accueille en présentiel pendant une année scolaire, une classe en pré - apprentissage. L'objectif étant de préparer ces élèves à leur futur statut d'apprenti et de sécuriser leur parcours de formation en les familiarisant avec le dispositif de l'alternance.

**Stages de découverte et d'immersion professionnelle :**
Tout au long de l'année, le CFA HDC accueille des collégiens et des lycéens dans le cadre de stages de découverte et d'initiation aux métiers enseignés au CFA. À cette occasion, les stagiaires peuvent être intégrés aux groupes d'apprentis, notamment au sein des ateliers de pratique professionnelle, afin de découvrir concrètement les métiers et de bénéficier d'une immersion favorisant la construction de leur projet d'orientation.
Cette démarche contribue à prévenir les ruptures de parcours en permettant aux jeunes de mieux appréhender les réalités des métiers et de confirmer leur choix d'orientation, participant ainsi à la sécurisation de leur parcours de formation.
Vous souhaitez découvrir un autre métier enseigné au CFA ? Si vous vous interrogez sur votre projet professionnel, vous pouvez en parler à votre responsable pédagogique. Selon votre situation, celui-ci pourra étudier avec vous les possibilités de découverte d'un autre métier, dans le cadre d'un accompagnement adapté et compatible avec le déroulement de votre formation et les engagements liés à votre contrat d'apprentissage.

## LES ENGAGEMENTS POUR RÉUSSIR SA FORMATION

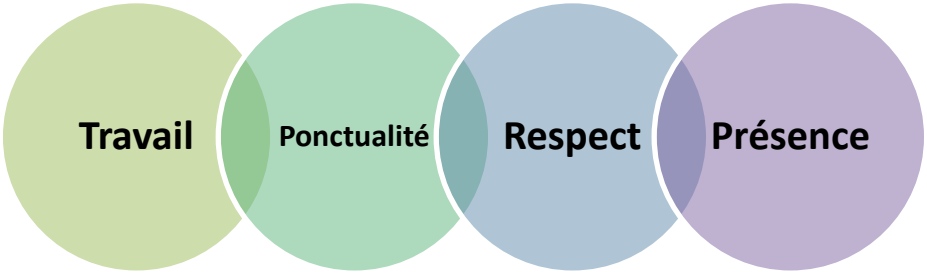


## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE DE BONNE CONDUITE

**L'inscription au CFA Hilaire de Chardonnet implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur de l'établissement. Celui-ci est porté à la connaissance de chaque apprenant et, lorsqu'il est mineur, de son représentant légal.**

Chaque apprenant s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur ainsi qu'à adopter, en toutes circonstances, une attitude respectueuse et responsable envers les autres apprenants, les personnels de l'établissement et toute personne présente au CFA.

Le règlement intérieur est consultable à tout moment : sur le site internet de l'établissement ; dans les locaux du CFA ; dans le carnet de liaison de l'apprenant.

Les règles essentielles à respecter au quotidien sont également reprises dans le carnet de liaison. Celui-ci doit être lu, connu, respecté et signé par l'apprenti. L'employeur et, lorsque l'apprenti est mineur, son représentant légal, doivent également en prendre connaissance et le signer.

Enfin, l'apprenti est tenu de respecter le règlement intérieur et les règles de fonctionnement applicables au sein de son entreprise d'accueil, en complément de celles du CFA.

Le respect de ces règles participe au bon fonctionnement de l'établissement, à la qualité de la formation et au respect de chacun.

Pour rappel, **l'établissement et ses abords sont des espaces non-fumeurs**. Une zone fumeur est aménagée à l'extérieur du site avec un accès piéton à l'extrémité du parking des apprentis.

**REGLEMENT INTERIEUR AFFICHAGE** **(Entrée « apprentis » du bâtiment B)**

Pour rappel également, **aucune sortie du site n'est autorisée entre 12h et 13h30**. Tout apprenti contrevenant à cette règle s'expose à une sanction.

## DROITS ET DEVOIRS DES ALTERNANTS

Chaque alternant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par les enseignants.

L'accès aux installations pédagogiques et engins est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de l'enseignant uniquement.

L'alternant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

L'alternant étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

En participant à la formation, **l'alternant s'engage à être présent à l'ensemble des sessions de formation et à suivre la formation jusqu'à son terme.**

.

# GESTION DES ABSENCES AU CFA HDC

L'alternant étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication. L'alternant est engagé à être présent et à suivre la formation au CFA jusqu'à son terme.
Son assiduité est vérifiée chaque jour de formation via un appel effectué en ligne sur un logiciel interne au CFA HDC. Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise d'accueil.

**En cas d'absences répétées le passage de l'examen peut être remis en cause. En effet, le CFA a pour obligation de prévenir le rectorat si les absences sont significatives et ne permettent plus la capitalisation des savoirs requis pour l'obtention du diplôme.**

**L'assiduité est donc un élément essentiel de la réussite de la formation.**

L'alternant s'engage à respecter le calendrier d'alternance, les horaires de cours et à adopter une conduite respectueuse envers autrui.

**Les périodes de formation au CFA sont obligatoires**
**Toute absence doit être signalée et justifiée au Bureau de la Vie des Apprentis.**

**Les retards répétés ou absences injustifiées pourront faire l'objet de sanctions**

**ARRÊT DE TRAVAIL (MALADIE OU ACCIDENT) :**

Si cet arrêt concerne une semaine au CFA, une copie devra être transmise au BVA.
Étant en arrêt de travail, l'apprenti ne vient pas au CFA.
Néanmoins, dans le cas d'un arrêt de longue durée, et avec accord écrit de la CPAM, l'apprenti peut suivre les cours au CFA pour ne pas accumuler du retard dans sa formation.

**Je suis absent des cours pour maladie :**

- ✓ Je consulte un médecin pour obtenir un arrêt de travail,
- ✓ Je préviens l'employeur et le CFA immédiatement,
- ✓ Je transmets les 2 premiers volets à la CPAM (sous 48H),
- ✓ Je transmets le 3ème volet à mon employeur et une photocopie au CFA,
- ✓ Je passe obligatoirement au BVA avant le retour en cours.

**ABSENCES EXCEPTIONNELLES :**

Transmettre au BVA une copie du justificatif (ex : permis, journée militaire, acte de mariage, naissance, décès …)
Ne pas confondre « convocation officielle » avec rendez-vous personnel.

Toute sortie anticipée (rendez-vous médical, motif personnel, etc.) doit faire l'objet **d'une demande écrite de l'employeur**. Celle-ci doit être transmise au BVA dans un délai suffisant pour en permettre le traitement.

**CONGÉS PAYÉS :**

Les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

**Une absence ? Un retard ? Contactez le BVA (Bureau de la Vie des Apprentis) au 06.78.43.54.72 ou par mail viedesapprentis@cfa-hdc.fr**

## TENUE

Les apprenants doivent avoir une tenue vestimentaire décente et une bonne hygiène corporelle.

Une tenue professionnelle complète et règlementaire est obligatoire en cours de pratique à l'atelier ou au laboratoire.

# L'EXAMEN

Le CFA HDC respecte les exigences et le référentiel de la certification imposés par l'autorité de certification (Éducation nationale, Branche professionnelle, Chambre de Métiers et de l'Artisanat…).
L'apprenant est évalué à l'issue de son parcours de formation (examen final) mais peut également, en fonction de la certification préparée, être évalué en cours de formation (contrôle en cours de formation – CCF).

Chaque apprenant est informé, dès la rentrée, du règlement d'examen qui lui est applicable.
Les apprentis en situation de handicap ont la possibilité de demander un aménagement de l'épreuve d'examen à l'autorité de certification par le biais du référent handicap du CFA HDC.

L'examen est prévu au contrat ; l'apprenti a donc l'obligation de s'y présenter.

L'apprenti sera amené à fournir au pôle pédagogique les éléments nécessaires à l'inscription à l'examen.

Le nombre d'heures de formation réalisées par l'apprenant au CFA conditionne l'inscription et le passage de l'examen.
À défaut, l'autorité de certification peut être amenée à ne pas valider l'inscription à l'examen.

# CONCOURS

Chaque année, les apprenants du CFA HDC ont la possibilité de participer à des concours sur la base du volontariat. Tous les secteurs de formation peuvent être concernés.
Ces concours sont souvent révélateurs de talents et permettent de mettre en avant les compétences des apprentis mais aussi de mettre l'accent sur des métiers et leur technicité. C'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et humain.

worldskills

Le Concours Un des Meilleurs Apprentis de France

## MOBILITÉ

Le CFA HDC offre la possibilité de découvrir le monde professionnel à l'étranger.
Le dispositif Erasmus permet aux apprentis d'effectuer un stage dans une entreprise de l'Union Européenne (d'une durée d'au minimum 15 jours). Une bourse est attribuée pour aider aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.
Par ailleurs, dans le cadre des jumelages, le CFA HDC permet des échanges professionnels et l'accueil d'apprentis originaires de villes européennes.

**Référent « Mobilité » de l'établissement :**
**Killian SELLOUM : kselloum@cfa-hdc.fr**
**03.81.41.29.70**

# L'ADDITION GAGNANTE POUR TON AVENIR !

Erasmus + MFR CULTIVONS LES RÉUSSITES — RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ — CNEAP — Erasmus+ Enrichit les vies, ouvre les esprits. — Cofinancé par l'Union européenne

## ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTIS

### RÉFÉRENTES ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ & HANDICAP

Les apprentis en situation de handicap peuvent solliciter régulièrement les différentes référentes handicap du CFA, pour bénéficier d'un accompagnement sous la forme suivante :

- Accueil et entretien (avec les familles et les personnes en charge du suivi de la scolarité) pour évaluer la progression pédagogique,
- Rendez-vous et bilans effectués en situation professionnelle,
- Mise en place de séances de soutien réalisées chaque semaine au CFA.

**Référentes handicap de l'établissement :**
**Isabelle THEILLET – Séverine CHAMBELLAND**
**Et Christine BROCARD**
**itheillet@cfa-hdc.fr – schambelland@cfa-hdc.fr**
**cbrocard@cfa-hdc.fr 03.81.41.29.70**

Les référentes handicap du CFA HDC travaillent en coordination avec le BVA

## RÉFÉRENTES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les référentes présentent les dispositifs existants et accompagnent les apprentis dans leurs démarches. Chaque apprenti peut solliciter un rendez-vous.

**Référentes de l'établissement :**
**Magali PHEULPIN - Suzanna GOMES**
**referentsocial@cfa-hdc.fr**
**03.81.41.29.70**

Les référentes travaillent en coordination avec le BVA.

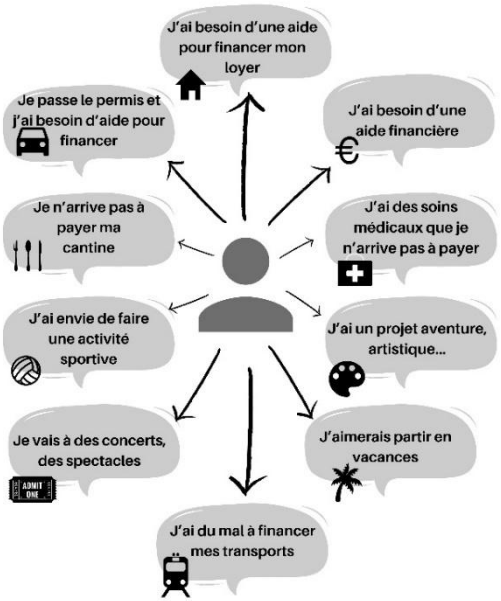


## RÉFÉRENTS ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

**En cas de rupture anticipée de contrat :**
Dans le cas d'une rupture anticipée du contrat d'alternance, le CFA HDC peut, sous conditions, continuer à accueillir l'apprenant en formation pendant une durée de six mois.
Durant cette période, il bénéficiera du statut de stagiaire de la formation professionnelle.
Certaines conditions à respecter et modalités administratives devront cependant être réalisées (se rapprocher du secrétariat du BVA).
Le CFA HDC met en place des ateliers de recherche d'entreprise auxquels les apprentis en recherche d'entreprise peuvent y participer (sur inscription, dates affichées en face du BVA).

**En fin de formation :**
Chaque apprenti, en fin de formation, sera reçu individuellement par un référent accompagnement professionnel afin d'échanger sur les éventuelles poursuites de formation. (entretiens individuels organisés entre février et mars).
À partir du mois de juin, afin de favoriser l'insertion professionnelle des apprentis, des ateliers seront proposés à tous les apprentis en fin de formation pour les accompagner dans leur projet professionnel

**Référents accompagnement professionnel :**
**Gilles GAIDOT (secteur automobile) et Julie BRAND**
**(secteurs alimentation, commerce & services et hôtellerie & restauration)**
**03.81.41.29.70 ou accompagnement@cfa-hdc.fr – jbrand@cfa-hdc.fr**

## RÉFÉRENTE « LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION »

Pour encourager et développer le « bien-vivre ensemble » le CFA Hilaire de Chardonnet dispose d'une référente laïcité et lutte contre toute forme de discrimination. Chaque apprenti peut solliciter un rendez vous.

**Référente de l'établissement :**
**Sarah FAIVRE**
**sfaivre@cfa-hdc.fr**

**La référente travaille** en coordination avec le BVA.

# VIE PRATIQUE

## CARTE D'APPRENTI

Chaque apprenti se voit remettre, SUR DEMANDE en début d'année, sa carte nationale d'étudiant des métiers. Elle donne droit à des réductions dans certains magasins ou pour certains loisirs (cinéma, piscine, restauration rapide…).

Rendez-vous au BVA avec une photo !

## RESTAURATION

Le site est doté d'un self, géré par la société de restauration Elior.
Chaque jour, le chef cuisinier Elior et son équipe préparent des repas sains, savoureux et équilibrés. **Découvrez les menus en téléchargeant l'application App'Table.**
**Au CFA, la demi-pension est obligatoire. La livraison de repas est interdite sur le site du CFA.**

En début d'année scolaire, une carte d'accès au self est délivrée gratuitement aux apprenants. Elle est utilisable jusqu'à la fin de la formation. Les apprenants pourront également télécharger sur leur smartphone une application qui générera un QR CODE permettant également l'accès au self.
Le remplacement de la carte est facturé 10 euros.
En cas de perte ou d'oubli de carte, l'apprenant devra passer au service comptabilité, (bâtiment administratif) aux horaires d'ouverture (voir page 1), pour prendre un ticket papier avant de se présenter au SELF.
La carte est à restituer au service comptabilité en fin de formation.

## HÉBERGEMENT SUR PLACE

Le CFA HDC est doté d'un internat d'une capacité d'accueil de 148 places par semaine (du lundi soir au vendredi midi) :
- chambres de 3 ou 4 lits
- 2 chambres adaptées pour les personnes à mobilité réduite (situées au rez-de-chaussée de l'internat)

Un étage est réservé aux filles, les deux autres sont occupés par les garçons. Chaque étage est encadré par un animateur et une animatrice.

Le travail individuel est possible dans chaque chambre.
Le foyer de l'internat possède 2 billards, 2 babyfoots, un jeu de fléchettes, une salle de musculation. Il est également possible aux apprentis de profiter des espaces extérieurs : terrains de pétanque, de handball et de basketball.
2 sorties accompagnées sont proposées chaque semaine. Les apprentis ont une autorisation de sortie jusqu'à 22h tous les soirs (avec accord des responsables légaux).

## RESTAURATION D'APPLICATION

Les apprentis, comme les personnes extérieures, peuvent profiter du restaurant d'application de l'établissement.

Le principe ? Les apprentis cuisinent le repas et gèrent le service en salle.

**Pour les réservations « apprentis », adressez-vous directement au restaurant d'application.**

## PARKING

- ✓ Deux-roues : espace situé dans l'enceinte du CFA (**cadenas obligatoire**)
- ✓ Vitesse limitée à 20 km/h sur le site
- ✓ Voiture : parking gratuit situé aux abords du CFA

## CADRE DE VIE

Un foyer couvert, situé dans l'enceinte du site, est mis à disposition des apprenants.
Il est équipé de distributeurs (boissons et collations) et de sanitaires.
Des casiers sont à votre disposition pour stocker vos casques (voir le BVA).
Un espace de conciergerie est mis à disposition à l'internat pour le stockage des valises. Il est formellement interdit de laisser des valises en dehors de cette zone.

## LE CDI

Manuels, revues professionnelles, BD ou romans sont mis à disposition des apprentis.
Ils peuvent être consultés sur place ou être empruntés sur leur semaine de présence.
La documentaliste accueille les apprentis et peut les conseiller sur leurs CV, poursuite d'études ou toute autre question liée au parcours de formation.
Le CDI est également équipé de postes informatiques avec accès à internet.

Horaires d'ouverture :
*À consulter sur place*

Le CDI se situe dans le bâtiment C.

## NET YPARÉO

Les apprentis disposent de codes de connexion pour l'utilisation du portail interne NetYparéo.
Ce portail permet à chaque apprenti de consulter son emploi du temps, de disposer des ressources pédagogiques via le cahier de texte en ligne, les actualités et autres informations utiles à la formation.
Les employeurs disposent également d'identifiants afin de consulter les mêmes informations.
(Accès depuis le site internet du CFA HDC)

**Pour les identifiants de connexion se rapprocher du BVA**

# HORAIRES DE COURS HABITUELS*

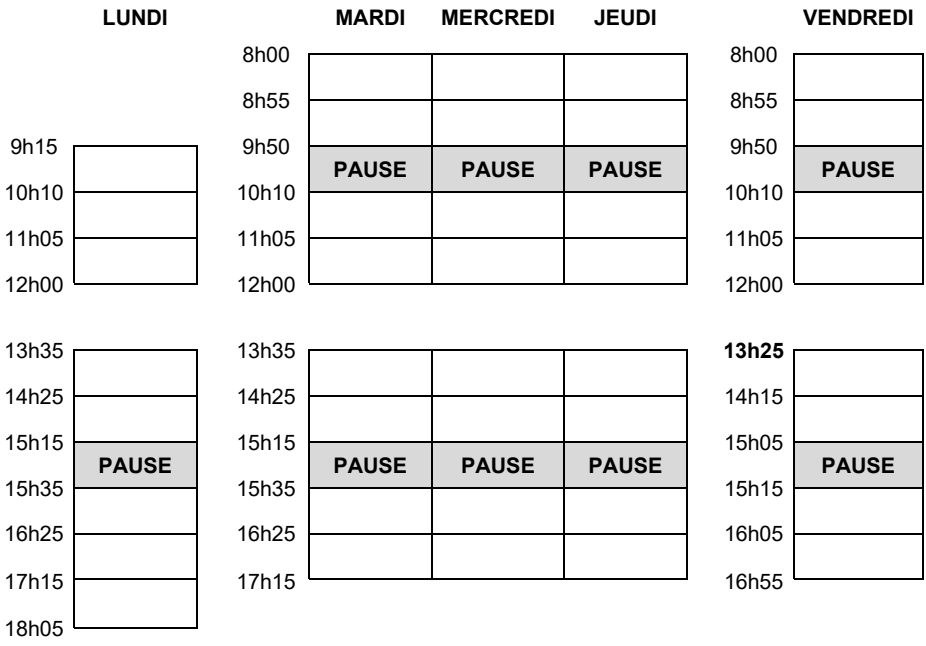


*Une sonnerie sonne 5 mn avant chaque début de cours afin de permettre aux apprenants de se rendre dans les salles de formation.

**Note de lecture – modalités de comptabilisation du temps de formation :**

**L'emploi du temps est structuré en 8 créneaux pédagogiques par jour, 4 créneaux de 55 minutes le matin et 4 créneaux de 50 minutes l'après-midi correspondant à 7 heures effectives de formation par jour.**

**Les temps de pause ne sont pas comptabilisés comme du temps de formation car l'apprenti n'est ni à la disposition de l'employeur ni à la disposition du CFA et peu vaquer librement à des occupations personnelles (C. trav., art. L. 3121-1) dans le respect du règlement intérieur.**

# SANTE ET SÉCURITÉ EN MILIEU PROFESSIONNEL

Une référente en santé et sécurité au travail est désignée au sein du CFA par le Directeur. Elle a pour mission de conseiller l'employeur dans la démarche de prévention en matière de santé et sécurité au travail, de maintenir le système de prévention des risques en place et le développer, notamment à travers l'évaluation des risques professionnels, d'être à l'écoute des salarié s sur les sujets liés à la santé ou la sécurité au travail.
Référente Santé et Sécurité au Travail : recrutement en cours, en attendant merci de solliciter le BVA.

En tant qu'apprenti du CFA, vous avez la possibilité de la solliciter pour toute question relative à la santé et sécurité au travail au sein du CFA et/ou au sein de votre entreprise d'accueil.

Rappel : chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par l'enseignant. L'accès aux installations pédagogiques et engins est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de l'enseignant uniquement.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, l'apprenti a un statut de salarié en formation.

### Statut de salarié

- Une visite médicale est organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.
- L'apprenti doit mettre à jour sa carte vitale auprès de sa CPAM.
- L'apprenti est soumis aux règles du droit du travail.

### Le CFA est aussi un lieu de TRAVAIL

- L'apprenti dépend de son employeur au sein du CFA.
- L'apprenti doit informer **le BVA** de tout incident survenu au CFA car tout accident survenu sur le site peut faire l'objet d'une déclaration d'accident du travail par l'employeur.
- Au CFA, l'apprenti doit respecter les consignes de sécurité dans tous les locaux et lors de toutes les activités.

### Le CFA n'est pas autorisé à délivrer des médicaments ou à transporter des malades ou blessés

- Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le CFA devra être informé par écrit dès la rentrée par la famille.
- En cas de nécessité, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

**La prévention passe par la discussion, au moindre doute, n'hésitez pas à questionner vos collègues !**

# #MORTEL TON TAF

**15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois après l'embauche**

**25 % des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise**

Scan me

L'INRS diffuse une web-série et un site Internet dédié. Il vise à sensibiliser les moins de 30 ans aux risques professionnels, une population particulièrement exposée. *Lancement du dispositif digital #MortelTonTaf en partenariat avec le Jamel Comedy Club*.

# Les Equipements de Protection Individuelle

**C'EST UNE OBLIGATION : VOUS DÉCIDEZ DE NE PAS LES PORTER ? VOUS POUVEZ ÊTRE SANCTIONNÉ(E)**

Il en existe forcément un qui vous convient !

## CHACUN SON AVIS SUR LES EPI

mes lunettes me gênent

je n'arrive pas à travailler avec mes gants

pour 5 minutes, je vais pas mettre mon masque

pas besoin, moi je sais travailler !

c'est moche !

## LES NUMEROS A CONNAITRE

**15 SAMU**
Le service médical urgent pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

**17 POLICE SECOURS**
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

**18 SAPEURS POMPIERS**
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

**112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN**
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

**119 NUMÉRO D'URGENCE POUR L'ENFANCE EN DANGER**
Si vous êtes témoin de violences subies par les enfants (violence psychologique, physique et sexuelle), notamment au sein de la famille ou en institution ou pour d'autres dangers...

**3018 CIBER HARCELEMENT**
Le numéro dédié aux jeunes victimes et aux témoins de harcèlement et de violences numériques
Gratuit, anonyme, confidentiel
7j/7 de 9h à 23h

**3919 FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**
Pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences.

**3977 PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP**

## HYGIÈNE PERSONNELLE

**Je porte une tenue propre**

**Je me douche quotidiennement**

**Je me lave les mains régulièrement**

**Je prends soin de ma santé**

**Je prends soin de mes dents**

## ACTIONS DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, le CFA HDC organise tout au long de l'année, à destination des apprenant s, des interventions, d'organismes extérieurs, destinées à les sensibiliser aux risques propres à leurs métiers (exemples : préventions aux risques chimiques, risques bucco-dentaires, risques liés au bruit, risques respiratoires…) ou de manière plus globale, sur des domaines sensibles (exemples : sécurité routière, développement durable, aux addictions…)
Les apprenants sont informés sur leur emploi du temps des différentes interventions.

## ACCÈS AU SITE DU CFA HDC

**En TRAM**
Direction Hauts du Chazal
Arrêt La Malcombe

**En Bus**
L7 Arrêt Micropolis / Parc des expositions
L4 Arrêt Oratoire

**Coordonnées GPS**
Degrés décimaux :
Latitude 47.2258284
Longitude 5.98580979999997

***Le site du CFA HDC est accessible aux personnes en situation de handicap***

# PLAN DU SITE

CFA
HDC
A
B
C
D
E
F
Accueil
Entrée
ESPACE FUMEURS
A Cuisine
Restauration
Fleuriste
Charcuterie
Traiteur
Boucherie
B Accueil
Administration
Salles de cours
100 à 212
Vie Scolaire
C Pâtisserie
Chocolaterie
Boulangerie
Coiffure
Commerce
Prothèse dentaire
CDI
D Gymnase
E Mécanique auto
Mécanique moto
Mécanique VTR
Carrosserie
Peinture
F Internat